

DELIBERATION N°11 / 2026 / CHPF du 24 mars 2026

Relative à la création de six (6) postes et à la transformation de trois (3) postes au budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu le Code des finances publiques de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 24 mars 2026

ARRETE

Article 1er. - La création de six (6) postes budgétaires est approuvée au budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française, pour l'exercice 2026, conformément aux tableaux suivants :

N° de poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Service	Unité
2340	A	Praticiens hospitaliers	Pharmacie	Pharmacie
2341	A	Praticiens hospitaliers	Pharmacie	Pharmacie
2342	A	Ingénieurs	Direction de l'administration générale et des sécurités	Direction de l'administration générale et des sécurités
2343	B	Techniciens	Direction du système d'information et de la relation numérique	Infrastructure technique, systèmes et réseaux
2344	D	Aides médico-techniques	Direction des soins	Transport interne des étages
2345	D	Aides médico-techniques	Direction des soins	Transport interne des étages

Article 2. - La transformation de trois (3) postes budgétaires est approuvée au budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française, pour l'exercice 2026, conformément au tableau suivant :

Service/Unité	Poste avant transformation			Poste après transformation		
	N° de poste	Catégorie	Cadre d'emploi	N° de poste	Catégorie	Cadre d'emploi
DAP/Logistique	124	D	Aide technique	2346	C	Agent technique
DBC/Comptabilité fournisseur	22	C	Adjoints administratifs	2347	B	Rédacteur
DBC/Comptabilité fournisseur	1076	C	Adjoints administratifs	2348	B	Rédacteur

Article 3. - La Directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le président,
Cédric MERCADAL

Un administrateur,
Docteur Philippe-Emmanuel DUPIRE
Pharmacien des hôpitaux
Radiopharmacien-radiobiologiste
Chef de service
Pharmacie-stérilisation-EOH-médecine nucléaire